



## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

**UFA PAUL CORNU – LISIEUX - 02 31 31 33 11**

**UFA ANDRE VOISIN – DIEPPE - 02 35 84 22 21**

**LYCÉE FERDINAND BUISSON – ELBEUF - 02 32 96 48 00**

**LYCÉE CLEMENT ADER – BERNAY - 02 32 44 06 53**

**LYCÉE MEZEN – ALENÇON - 02 33 29 49 61**

**UFA EDMOND DOUCET - CHERBOURG EN COTENTIN - 02 33 87 23 40**

**LYCÉE GEORGES BRASSENS – NEUFCHATEL EN BRAY – 02 35 94 31 26**

**LYCÉE JEAN MOULIN – LES ANDELYS – 02 32 54 09 31**

**LYCÉE PORTE DE NORMANDIE – VERNEUIL D'AVRE ET ITON – 02 32 60 60 60**

**LYCÉE CURIE COROT – SAINT LO – 02 33 75 67 67**

IFPRA - Pôle Apprentissage  
2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan  
Tel : 02 32 08 96 61  
[ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr](mailto:ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr)  
<https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - POLE APPRENTISSAGE  
Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A

### PÔLE APPRENTISSAGE

**LYCÉE PORTE DE NORMANDIE – VERNEUIL D'AVRE ET ITON**

**LYCÉE GEORGES BRASSENS – NEUFCHATEL EN BRAY**

**LYCÉE PROFESSIONNEL CLÉMENT ADER - BERNAY**

**UFA EDMOND DOUCET - CHERBOURG EN COTENTIN**

**LYCÉE FERDINAND BUISSON – ELBEUF**

**LYCÉE JEAN MOULIN – LES ANDELYS**

**LYCÉE CURIE COROT – SAINT LO**

**UFA ANDRE VOISIN – DIEPPE**

**UFA PAUL CORNU – LISIEUX**

**LYCÉE MEZEN – ALENÇON**



## BAC PRO TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

## PRÉREQUIS, CONDITIONS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème. L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus).
- La formation est accessible à un public en situation de handicap sans limite d'âge.
- Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation).
- Afin de vérifier l'accessibilité au diplôme, vous pouvez contacter le pôle apprentissage par mail :

ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr  
ou scanner le QR code



## DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières, le contrat est conclu pour deux ans. 1365 heures, soit 39 semaines réparties sur les deux années, sont programmées au sein de l'établissement de formation. (600 heures en enseignement général).

## POURSUITE D'ÉTUDES

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS.

## MÉTIERS ET OBJECTIFS VISÉS

### ➔ Technicien chaudronnier

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Technicien en chaudronnerie industrielle » participe à la mise en œuvre de produits différents, tant par leur forme (produits plats, profilés, tubes...), que par leurs dimensions, leurs modes d'assemblages, la nature des matériaux (métaux et alliages ferreux et non ferreux, éventuellement matières plastiques et matériaux composites).

Il travaille aussi bien sur des machines traditionnelles à commande manuelle que sur des machines à commande numérique et sur des robots.

Il connaît les différentes techniques d'assemblage propres aux matériaux travaillés (soudage, rivetage, boulonnage, collage...) et sait utiliser les machines caractéristiques du métier et, notamment, des machines de découpe au laser, de découpe au plasma, des robots de soudage ...

Il exploite les outils numériques à des fins de définition et de réalisation d'ouvrages (logiciels de CFAO, outils virtuels, simulateurs, bases de données métier...).

TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN : 93 %  
TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE : 80 %  
TAUX DE SATISFACTION APPRENTI : 86 %

## COÛT ET VALIDATION

Apprenti : prise en charge de la formation. Employeur : le coût est pris en charge par l'OPCO en fonction du niveau de prise en charge établi par France Compétences.

**BAC PRO Technicien en Chaudronnerie Industrielle**, diplôme de l'Éducation Nationale en apprentissage. Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.